

**Décision n° 2025/01
relative à l'accréditation de
Institut d'optique théorique et appliquée
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

Nom :	Institut d'optique théorique et appliquée
Sigle :	IOTA
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Palaiseau, Bordeaux, Saint-Etienne

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2021/02-01, Décision n° 2019/06-04

Objet de la demande d'accréditation

PE (Périodique, renouvellement d'accréditation)
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Palaiseau, de Bordeaux et de Saint-Etienne

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut d'optique théorique et appliquée ;
- Vu le rapport établi par Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI, rapporteur principal), Bertrand RAQUET (membre de la CTI, corapporteur), Dominique GENTILE (expert auprès de la CTI, expert), Quentin DREZE (expert auprès de la CTI, expert international), Hugo VALENTINY (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 Janvier 2025 ;
- Entendus : Messieurs Raphaël CLERC, directeur de l'Institut d'optique théorique et appliquée, et Vincent JOSSE, directeur de la formation par l'apprentissage.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, sur le site de Saint-Etienne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée, sur le site de Saint-Etienne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

Cet avis s'accompagne d'**une injonction** relative à un plan d'actions concernant le déploiement du système de management qualité à tous les services et sur les trois sites. Ce document est à transmettre au plus tard **le 13 juillet 2025** au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2027**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Consolider la stratégie partenariale internationale ;
- Traduire la note stratégique validée par le conseil d'administration en feuille de route pour les différents services de l'école ;
- Compléter les enquêtes d'insertion à 6 mois pour intégrer les débouchés professionnels post thèses.

Pour le diplôme d'Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée

- Sensibiliser tous les enseignants et enseignants-chercheurs à utiliser et à contextualiser la démarche compétence mise en place ;
- Renforcer l'information sur les applications et les débouchés industriels dans la formation.

Pour la formation sous statut étudiant (FISE)

- Poursuivre les travaux réalisés sur les modalités d'évaluation des apprentis en les appliquant aux étudiants.

Pour le site de Saint-Etienne

- Accompagner le personnel (enseignants, personnel technique & administratif) dans la montée des effectifs des apprenants.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2025,

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Françoise DELPECH, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 11 février 2025.

Le rapporteur principal
Gilles SAINTEMARIE



Le secrétaire greffier
Marie-Ange DRANCOURT



La présidente
Claire PEYRATOUT

